



24 septembre 2004

# Le point sur... LA NÉGOCIATION SALARIALE 2004

## Le SNE ne signe pas. Pourquoi ?

Voir aussi

**L'étude Syndex**  
une synthèse en 2 pages  
[http://sneademe.objectis.net/dossiers/discriminations/synthese\\_syndex.pdf/view](http://sneademe.objectis.net/dossiers/discriminations/synthese_syndex.pdf/view)

**E**n moyenne pour les Adémiens, le coût de la vie continue d'augmenter plus vite que les salaires. De plus, rien n'est réellement entrepris par la direction pour que les discriminations salariales constatées à l'Ademe soient prises en compte. Après 3 années consécutives d'échec des négociations salariales entre l'ensemble des syndicats et la direction, le SNE avait fait pour 2004 une contre-proposition (1,5% de mesures générales et un programme de rattrapage des disparités) à celle de la direction. Celle-ci ayant maintenu sa position initiale, nous n'avons pas signé l'accord cette année encore.

Voici quelle était la position du SNE :

1. Nous demandons au minimum **1,5% de mesures générales** pour partiellement couvrir la hausse des prix.
2. Avec le reliquat le SNE proposait en priorité d'**assurer les promotions individuelles pour changement de fonction** dans les services centraux mais aussi dans les DR trop souvent oubliées.
3. Enfin il demeure indispensable de **négoier un programme général de rattrapage des disparités salariales** identifiées à l'Ademe et d'**actualiser les fiches de poste** de l'ensemble du personnel. Pour cela nous proposons d'**utiliser les excédents de masse salariale des années passées** avant qu'ils ne disparaissent totalement.

Voici ce que proposait la direction :

1. des mesures générales à 1% au 1<sup>er</sup> février 2004,
2. des promotions individuelles 0,68% au 1<sup>er</sup> février 2004,
3. la promesse de regarder pourquoi certains salariés n'ont pas eu de promotion depuis 10 ans,
4. une promesse de demander l'année prochaine une enveloppe pour résorber des écarts de salaires injustifiés.

Des questions ?  
Un contact ?

Dialoguez avec les  
représentants  
de notre bureau

**Délégués syndicaux**  
Ruven GONZALEZ  
DR Centre  
Arlette PELISSIER  
DR Auvergne

Catherine BORGIDA  
DR Languedoc-Roussillon  
Sylvie COGNERAS  
DR Languedoc-Roussillon  
Alain ANGLADE  
Centre de Valbonne  
Hélène BORTOLI  
DR Martinique  
Sébastien CATALANO  
DR Guyane  
Emmanuel THIBIER  
Centre de Valbonne  
André TUEUX  
DR PACA

**Pourquoi le SNE n'a pas signé ?**

- Tout d'abord parce que **1% seulement de mesures générales fera encore perdre trop de pouvoir d'achat aux salariés** de l'Ademe. En 3 ans nous avons perdu près de 5% de pouvoir d'achat. En période de vaches maigres, la priorité du SNE est de limiter cette perte par une augmentation conséquente des mesures générales pour tous.
- Ensuite parce que la répartition des promotions individuelles est particulièrement inéquitable : **25 salariés (3%) se partageront 32% des promotions, le tiers des points !** Sous couvert de « compenser » l'augmentation à l'ancienneté qui n'existe pas en I et J, la direction leur attribue un bonus de promotion calculé au pourcentage de salaire. Bilan : là où le salarié situé dans les échelles B à H perçoit moins de 4 points d'ancienneté tous les 2 ans, celui en I et J en perçoit le triple. **Rétablissons l'ancienneté pour tous, ce sera plus équitable !**
- Enfin **aucune mesure de rattrapage des disparités salariales n'a pu être négociée** encore cette année. Seulement des promesses qui n'engagent pas : « *paroles, paroles, paroles* » comme dirait la chanson.

Les études menées par le Cabinet Syndex mettent en évidence des discriminations salariales surtout envers les femmes, mais aussi les personnels des délégations régionales et les représentants du personnel (voir le tableau sur notre site). Depuis cette étude, la direction refuse de reconnaître et de négocier quoi que ce soit de collectif.

Face à cette situation le SNE propose d'accompagner dans leurs démarches les salariés qui nous contactent. Toutes les actions d'assistance soutenues par le SNE ont connues jusqu'à maintenant une issue positive que ce soit suite à l'exercice des promotions et de la Commission de Conciliation, ou que ce soit suite à un recours devant les Prud'hommes.

Lors des promotions 2003, l'absence de transparence de la direction vis à vis des salariés très en dessous des salaires moyens de leur catégorie, a montré s'il en était besoin qu'on ne peut se contenter de promesses (« *paroles...* »).

Web et courriel

adresse électronique  
[sne@ademe.fr](mailto:sne@ademe.fr)  
le site du SNE-ADEME  
<http://sneademe.objectis.net/>  
le site du SNE national  
<http://www.sne-fr.org/>